

Règlement intérieur de l'institut Eveil@ng

1. Organisation de la vie scolaire

- Les élèves doivent se présenter en classe virtuelle avec une tenue correcte et sobre et allumer leur caméra et leur micro.
- Les livres envoyés aux élèves doivent être recouverts.
- Tout livre perdu ou détérioré ne sera pas remplacé.
- Une réunion d'information est organisée en début d'année.

2. Modalités de déroulement des cours

Pour les 5-8 ans:

- Durant toute la séance la présence d'un parent/responsable est requise à proximité immédiate de l'élève, afin de garantir une attention optimale et un comportement adapté de l'élève pendant toute la durée du cours.
- En début de cours, le professeur s'assure de la présence du parent/responsable à proximité du (des) élève(s)
- Les parents n'interviennent pas pendant la séance de cours sauf à la demande de l'enseignant.

Pour les 9-16 ans:

- Au début la séance la présence d'un parent/responsable est requise à proximité immédiate de l'élève, afin de garantir qu'il est bien totalement en classe et non sur un autre site internet.
- En début de cours, le professeur s'assure de la présence du parent/responsable à proximité du (des) élève(s).
- Les parents n'interviennent pas pendant la séance de cours sauf à la demande de l'enseignant.

Comportement inadapté

Plusieurs cas de comportements inadaptés peuvent empêcher le professeur de conduire un cours de façon qualitative.

Voici des exemples non exhaustifs de ce qui est considéré comme tel:

Un élève bruyant durant un cours collectif, retrait de l'élève du champ de la caméra pendant plusieurs minutes durant un cours individuel ou en fratrie, propos déplacés à l'oral ou dans le fil de discussion de la classe virtuelle, manque flagrant d'attention, ...

En cas de comportement inadapté

Le professeur sollicite l'intervention du parent/responsable présent pour ajuster le comportement de l'élève.

Si le comportement inadapté se poursuit (parent absent, intervention inefficace, ...) :

- Durant un cours collectif : le professeur se réserve le droit d'exclure l'élève de la salle virtuelle.
- Durant un cours individuel ou en fratrie : le professeur se réserve le droit d'interrompre le cours.

Le professeur informe alors par mail au parent/responsable et à l'administration de l'institut Eveil@ng des motifs ayant amené à interrompre le cours afin de trouver des solutions communes pour aider l'enfant à améliorer son comportement.

Report du cours en cas d'interruption

Ce cours ne sera pas rattrapé.

3. Formule « cours collectifs » et « cours famille/amis »

Planning

Avant validation de son inscription, le parent/responsable doit avoir pris connaissance du planning hebdomadaire/annuel des cours correspondant à l'âge/au niveau de son/ses enfant(s), afin de s'assurer de sa disponibilité pendant les créneaux proposés par l'institut dans la formule « cours collectifs » et « cours famille/amis »

Absence de l'élève

- En cas d'absence, il conviendra d'informer le professeur par mail à son adresse communiquée par l'administration.
- L'absence de l'élève à un cours en formule « cours collectifs » ne donne lieu à aucun report.

Absence du professeur

- L'administration de l'institut Eveil@ng s'engage à informer les parents/responsables par mail dès connaissance de l'absence d'un professeur.
- Le cours sera reporté d'un commun accord entre le professeur et les parents/responsables.
- En cas d'absence prolongée du professeur, l'institut Eveil@ng organisera son remplacement par un autre professeur.

Retards

Pour le bien être du groupe, du cours, et la progression des élèves, Eveilang attache une très grande importance à la ponctualité.

- Le cours commence à l'heure indiquée sur le planning. Après cette heure, l'élève est considéré en retard.
- Le professeur débute le cours à l'heure dès la présence d'au moins un élève.

- Le retard éventuel des d'autres élèves du cours ne donne lieu à aucune compensation de temps.
- Après 3 retards injustifiés de l'élève, le professeur contactera les parents afin de trouver avec eux une solution pour que leur enfant soit à l'heure. Si toutefois cela perdure, l'enseignant refusera d'accepter l'élève en classe pour chaque retard sans aucune compensation financière.
- En cas de retard du professeur, celui-ci compensera le temps non dispensé en fin de cours ou lors d'un cours suivant.

4. Formule « cours individuels »

Planning

Le planning des cours prévus dans les formules « cours individuel » fixé d'un commun accord entre le parent/responsable et l'administration de l'institut Eveil@ng.

Après validation de ce planning, le parent/responsable à 48 heures après l'échange téléphonique pour inscrire son enfant. Si cela n'est pas, la priorité sera donnée aux demandes suivantes et il sera mis en liste d'attente.

Après fixation des jours et créneaux horaires et édition du planning des cours, il n'est plus possible de le modifier durant toute la période de la formule choisie.

Dérogation exceptionnelle

Cependant, une seule (1) dérogation exceptionnelle peut être accordée si cela est possible, pendant l'année scolaire après en avoir fait la demande auprès de l'administration.

Toute demande de modification du planning ne sera validée qu'après confirmation par mail de l'administration de l'institut Eveil@ng.

Absence de l'élève

Pour chaque absence de l'élève, son parent/responsable doit en informer l'administration de l'institut Eveil@ng, ainsi que le professeur concerné.

Règles d'information d'une absence :

- Toute absence doit être signalée au moins **3 heures et 30 minutes** avant le début du cours afin qu'il puisse être déplacé.
- En cas d'absence, il conviendra d'informer le professeur par mail à son adresse communiquée par l'administration.
- Le parent/responsable devra également informer l'administration de l'institut Eveil@ng.

Au-delà de 3 (trois) absences sur une période d'un (1) mois, tout cours annulé ne sera pas remplacé.

Par conséquent, une absence du(des) élève(s) à un cours ne sera pas compensée par un report du cours dans les cas suivants :

- A défaut d'information préalable de l'administration et du professeur concerné.

- En cas d'information tardive : si le parent/responsable informe le professeur et l'administration moins de 3 heures 30 minutes avant le début du cours.

Absence du professeur

- L'administration de l'institut Eveil@ng s'engage à informer les parents/responsables par mail dès connaissance de l'absence d'un professeur.
- Le cours sera reporté d'un commun accord entre le professeur et les parents/responsables. En cas d'absence prolongée du professeur, l'institut Eveil@ng organisera son remplacement par un autre professeur.

Retards

- En cas de retard du(des) élève(s), le professeur est dans l'obligation d'attendre durant les 15 premières minutes. Si le(les) élève(s) ne se présente(nt) pas dans les 15 premières minutes du cours, l'élève est considéré absent et le cours est considéré comme dispensé.
- En cas de retard du professeur, celui-ci compensera le temps non dispensé en fin de cours ou lors d'un cours suivant.

5. Sécurité

Eveilang met en œuvre toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité du système d'information et la protection des utilisateurs et de leurs données.

Cette sécurité implique pour l'utilisateur l'interdiction d'accéder ou de tenter d'accéder à des ressources du système d'information pour lesquelles il n'a pas reçu d'autorisation explicite, de se conformer aux dispositifs mis en place par Eveilang pour lutter contre les virus et les attaques par programmes informatiques et d'avertir dans les meilleurs délais un responsable de tout incident, dysfonctionnement constaté ou de toute anomalie découverte (par exemple une intrusion dans le système d'information ou un accès non autorisé à une ressource sensible ou confidentielle).

6. Devoir de confidentialité

L'utilisateur est responsable, en tout lieu, de l'usage qu'il fait du système d'information auquel il a accès. Il a une obligation de confidentialité à l'égard des informations et documents auxquels il accède.

L'utilisateur est informé que les codes d'accès constituent une mesure de sécurité destinée à éviter toute utilisation abusive et malveillante.

La sécurité de la plateforme de cours mis à la disposition de l'utilisateur lui impose de respecter les consignes de sécurité, notamment les règles relatives à la gestion des codes d'accès, de garder strictement confidentiel(s) son (ou ses) code(s) d'accès et ne pas le(s) dévoiler à un tiers et de respecter la gestion des accès, en particulier ne pas utiliser les codes d'accès d'un autre utilisateur, ni chercher à les connaître.

Tout téléchargement de fichiers à partir de la plateforme de cours doit s'effectuer dans le respect des droits de la propriété intellectuelle.

Il est enfin interdit de reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser les logiciels, bases de données, pages web, textes, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif d'Eveilang ou ses partenaires sans avoir obtenu préalablement l'autorisation d'Eveilang et des propriétaires de ces droits.